Informations de base

2019/2063(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Budget général UE, Contrôleur européen pour la protection des données **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	04/09/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive GARCÍA MUÑOZ Isabel (S&D) GHINEA Cristian (Renew) PEKSA Mikuláš (Greens/EFA) FITTO Raffaele (ECR) KUHS Joachim (ID) FLANAGAN Luke Ming (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	METSOLA Roberta (EPP)	06/11/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
28/02/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0029/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
14/05/2020	Décision du Parlement	T9-0087/2020	Résumé
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
14/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2063(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00878

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.834	11/12/2019	
Avis de la commission	LIBE	PE643.078	21/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE645.096	29/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0029/2020	28/02/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0087/2020	14/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05760/1/2020	17/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1885 JO L 417 11.12.2020, p. 0164

Décharge 2018: Budget général UE, Contrôleur européen pour la protection des données

2019/2063(DEC) - 14/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 626 voix pour, 56 contre et 9 abstentions, de donner décharge au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) sur l'exécution du budget du CEPD pour l'exercice 2018.

Dans la résolution qui accompagne sa décision de décharge (adoptée par 628 voix pour, 56 contre et 8 abstentions), le Parlement européen a formulé une série d'observations :

Gestion budgétaire et financière

Dans son rapport relatif aux comptes annuels du CEPD pour l'exercice 2018, la Cour des comptes n'a relevé aucune déficience notable en ce qui concerne les domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics faisant l'objet de la vérification. Elle a conclu que l'ensemble des paiements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour les dépenses administratives du CEPD étaient exempts d'erreur significative et que les systèmes de contrôle et de surveillance examinés étaient efficaces.

Le Parlement s'est félicité de la bonne gestion financière et de la prudence dont le CEPD a fait preuve. Le CEPD a établi une distinction claire entre les activités «en cours» et les activités «nouvelles». L'augmentation constatée pour les nouvelles activités est due principalement à la constitution d'une nouvelle entité de l'Union, dénommée le Comité européen de la protection des données (EDPB), qui est devenu opérationnel à compter du 25 mai 2018.

En 2018, le CEPD disposait d'un budget total de 14.449.068 EUR (contre 11.324.735 EUR en 2017), ce qui représente une augmentation de 27,59 % par rapport au budget 2017 (augmentation budgétaire de 21,93 % entre 2016 et 2017). Les députés ont salué le fait que 93,7 % de tous les crédits aient été engagés avant la fin de 2018, contre 89 % en 2017. Ils ont toutefois constaté avec inquiétude qu'en termes de crédits de paiement, l' exécution budgétaire s'est élevée à 75,2 % de l'ensemble des crédits (contre 77 % en 2017). Ils ont rappelé la nécessité de disposer d'un budget prévisionnel garantissant de bonnes performances budgétaires dans les années à venir.

Personnel

Reconnaissant que 2018 a été cruciale pour le CEPD en raison de l'adoption du règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données), le Parlement a constaté que les nouvelles tâches et responsabilités découlant du RGPD imposeront de disposer de ressources supplémentaires à l'avenir. En ce qui concerne la planification du recrutement du personnel, le CEPD a réclamé une augmentation modérée de six membres du personnel dans le cadre de la préparation visant à mettre l'EDPB en place.

Les députés ont demandé au CEPD d'analyser la situation concernant d'éventuels gains d'efficacité pouvant être réalisés du seul fait de la réorganisation et de la redistribution des tâches.

Autres observations

Le CEPD a été invité, entre autres, à :

- informer la commission du contrôle budgétaire du Parlement de tous les résultats obtenus en matière de transparence et de coopération renforcée entre les autorités européennes de protection des données;

- progresser dans la mise en place d'une politique cohérente de numérisation de ses services;

- présenter des informations détaillées sur les réalisations liées au cadre d'éthique dans le prochain rapport d'activités annuel et à accorder une attention particulière à la question de la protection des lanceurs d'alerte lors de la prochaine séance de sensibilisation organisée pour l'ensemble du personnel;

- apporter des réponses à la question de l'utilisation abusive potentielle des données numériques à la lumière du scandale relatif à l'utilisation abusive de données Facebook par Cambridge Analytica et des preuves croissantes d'une ingérence illégale lors d'élections;

- évaluer les moyens d'améliorer le système de la disponibilité des CV et des déclarations d'intérêts des contrôleurs en concertation avec d'autres institutions et organes de l'Union;

- garantir la publication et la mise à jour régulière de toutes ses lignes directrices et procédures relatives au cadre d'éthique sur son site internet;

- communiquer des informations plus détaillées sur les mesures concrètes permettant d'améliorer le bien-être au travail.

D'une manière générale, le Parlement a souligné le travail accompli ces dernières années, sur des sujets tels que la budgétisation axée sur les performances, le cadre éthique et les nombreuses règles et procédures y afférentes, l'amélioration des activités de communication et le nombre croissant de mesures visant à améliorer la transparence. Il a souligné l'importance de la collaboration et du partage d'expérience entre les institutions et organes de l'Union et suggéré d'examiner la possibilité de formaliser les activités de mise en réseau dans différents domaines en vue de partager les bonnes pratiques et de mettre au point des solutions communes.